

ETUDE EN FRANCE

Mon ami, cela te fait aujourd'hui trois (03) fois que tu échoues à ton entretien pour les études en suisse. A l'IUCAP plusieurs conseillers et encadreurs sont à votre service, alors sécurisez votre réussite dans ce projet

En 2013-2014, la France comptait plus de 295 000 étudiants étrangers. Vous aussi, vous rêvez de débiter ou de poursuivre vos études supérieures au sein d'un établissement français ? Si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, les démarches peuvent s'avérer assez longues et complexes. Actuellement, près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain. Des procédures d'inscription dans votre pays d'origine aux formalités à l'arrivée, en passant par la demande de visa, découvrez comment venir étudier en France avec **IUCAP**

L'Admission Internationale consiste à recruter les étudiants dès la première pour les écoles françaises pour les études approfondies. Le processus de recrutement comme tout processus de sélection obéit à plusieurs étapes : Information, évaluation de profil, tests écrits et oraux. Ces étapes permettent aux recruteurs de choisir le profil type pouvant intégrer son programme.

La procédure d'admission

- Constituez votre dossier électronique et saisissez vos candidatures.
- Préparez et envoyez vos dossiers de candidature accompagnés de l'ensemble des documents exigés par les différents établissements
- **Vous pouvez effectuer une demande de visa de long séjour** pour étude auprès du consulat de France de votre lieu de résidence dans les cas où :

- Vous avez reçu un certificat de pré-inscription suite à la procédure de demande d'admission préalable ou Admission Post Bac,
- vous avez finalisé les procédures Campus France et une date de rendez-vous au consulat vous a été communiquée.
- Départ pour la France

Enfin, vous êtes arrivé à destination ! Il ne vous reste plus qu'à faire valider votre VLS-TS auprès de l'OFFI.

Quelles sont les étapes à respecter ?

- Dès votre arrivée, adressez à l'OFFI (lettre recommandée avec accusé de réception) le formulaire de demande d'attestation OFFI ainsi que la copie des pages de votre passeport où figurent les informations d'identité, le visa et le cachet attestant de l'entrée en France.
- L'OFFI vous adresse une convocation.
- Vous procédez aux formalités d'enregistrement auprès de l'OFFI dans les trois mois suivant votre arrivée : visite médicale ou d'accueil et paiement d'une taxe de 58 €.
- L'OFFI appose une vignette sécurisée sur votre passeport pour attester de la validité de votre VLS-TS. ne aux propositions d'admission qui vous sont faites.

Une fois que vous aurez répondu « **Oui définitif** » à une proposition, vous devrez alors procéder à l'inscription administrative auprès de l'établissement.

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES

L'adaptation du calendrier des campagnes de procédures d'inscription en cours pour les candidats internationaux souhaitant postuler dans les établissements d'enseignement supérieur français.

- Ouverture de la procédure : 1er Novembre 2020
- Date limite de remise des dossiers aux établissements : 17 Janvier 2021
- Date limite de commissions pédagogiques établissements : 30 Avril 2021
- Date limites de commissions de bourses des ambassades et d'exonération : 7 Mai 2021
- DOSSIER BLANC

Si vous êtes étranger et que vous vivez en France, vous devez remplir le dossier vert.

FRAIS DE SCOLARITE

LICENCE : 2770 euros/ an

MASTER : 3770 euros/ an

QUEL BUDGET A PREVOIR ?

Loyer	325 euros
Electricité/ Gaz	40 euros
Assurance Habitation	8 euros
Mutuelle Santé	10 euros
Forfait mobile avec internet	20 euros
Abonnement Bus	15 euros
Nourriture	150 euros